

## Dans ce numéro:

- **Votations  
fédérales (p. 3-5)**
- **CGR et féminisme  
(p. 7)**

*sommaire complet  
en p. 8*

## Idéologies et intérêts

**Edito**

Nous assistons, dans nos démocraties occidentales, à des affrontements idéologiques plus ou moins intéressants. Ils portent en général sur la volonté de développer la solidarité entre les citoyens et les citoyennes pour la gauche, et la volonté de développer la liberté d'entreprendre et la responsabilité individuelle pour la droite. Ce débat est vivifiant et ces valeurs sont fort respectables. Elles méritent d'être mises en balance lors de la plupart des décisions politiques importantes.

Il y a cependant un aspect qui n'est pas assez mis en exergue par les observateurs. C'est l'aspect intéressé des animateurs de ce débat. Pourquoi la politique de la santé, celle des assurances et celle du logement, par exemple, se trouvent particulièrement bloquées pour ne pas dire enlisées ? C'est qu'il y a tellement de millions à gagner en «exploitant» des citoyens obligés de s'assurer ou des locataires obligés de se loger, que ces secteurs ne doivent absolument pas être laissés ni à l'État, ni à des entreprises sans buts lucratifs comme les coopératives.

Il y a des exceptions, obtenues après des décennies de combats: l'AVS en est une. Mais elle est sans cesse remise en cause. Alors que c'est le deuxième pilier qui bat de l'aile, c'est toujours l'AVS qui est montrée du doigt comme moribonde. Alors que ce sont les services privés qui coûtent plus cher que les services d'État, voilà 50 ans qu'on affirme le contraire.

La presse n'appartient qu'à un groupe très limité de personnes très riches. En France elles ne sont que neuf. Cela explique pourquoi un nombre important d'informations n'apparaissent que dans des journaux marginaux qui ne font pas le poids dans la formation de l'opinion publique.

Par exemple, Alexandre Loukachenko est systématiquement présenté comme le dernier dictateur d'Europe. Même traitement que Fidel Castro. Pourquoi ? Ces deux hommes n'ont pas permis aux prédateurs capitalistes de prendre le contrôle des richesses de leurs pays, ni des capacités de consommateurs de leurs peuples, alors qu'ils ont le contrôle de la terre entière, un terrain de jeu qui ne leur suffit encore pas: Elon Musk et Jeff Bezos partent à la conquête des étoiles. Bien sûr que pour résister à ces multimilliardaires, il faut une main de fer. D'où l'expression: dictateur.

Il faudrait toujours se poser la question que posent les bons détectives : à qui profite le crime ? Cela même si les solutions proposées ne sont pas des crimes. Peut-être que le bon peuple comprendrait mieux pourquoi, sur certains sujets, des hommes sont capables d'aller jusqu'au crime pour que des pans entiers de l'économie n'échappent pas à leur fringale de millions. Nous venons d'apprendre que le contrôle des chiffres donnés à l'OFSP pour justifier les augmentations annuelles des primes d'assurance maladie est confié par le Conseil fédéral à SASIS SA, société privée qui appartient à Santé Suisse, la faitière des caisses maladie. Ce n'est pas un crime, mais une super-supercherie. Une de plus.

Pierre Aguet, membre du comité des CGR

**Retours:**

J.-F. Martin  
Saules 9  
1800 Vevey

P.P.  
1450 Ste-Croix

## Informations du comité romand

Le début de cette année 2021 a vu notre comité en semi-veilleuse. L'impossibilité de tenir notre journée et notre assemblée générale en janvier, la fermeture des restaurants, puis la limitation des places en séance, les surcharges des uns ou les baisses d'énergie des autres expliquent ce mauvais passage.

Nous avons maintenant décidé de nous remettre à l'œuvre parce que nous restons convaincus de l'utilité de notre mouvement. Nous nous concentrons sur les deux activités qui ont marqué notre existence ces dernières décennies: l'organisation d'une journée de réflexion et la publication de L'Espoir du Monde. Nous allons sortir deux ou trois numéros cet automne et préparons une rencontre pour le début de 2022.

Nous sommes bien conscients de la nécessité d'ouvrir de nouveaux chantiers et de moderniser notre action, mais il nous faut des forces nouvelles. Notre comité peine à se renouveler, à se rajeunir et à se féminiser. Nous avons annoncé la venue de Mme Mariette Mumenthaler, mais elle a déménagé en Suisse alémanique et nous quittera donc avant d'être officiellement nommée. Roger Saugy, fidèle membre du comité depuis 45 ans et actuel administrateur-caissier, nous a demandé de le décharger de cette fonction en raison de sa santé. Nous lançons donc un nouvel appel aux bonnes volontés, en vue de l'assemblée générale qui clôturera la prochaine journée d'étude.

Ceci dit, nos finances sont parfaitement saines. Compte tenu de la faible activité de cette année, le comité a choisi de ne pas percevoir en 2021 les cotisations ou finances d'abonnements. Nous transférerons sur 2022 les contributions qui ont déjà été versées.

Le comité romand

## En souvenir de François de Vargas

En compagnie d'une très nombreuse assistance, nous avons rendu un dernier hommage, au temple de Chailly (Lausanne), à notre ami François de Vargas, qui nous a quittés le 11 août dernier, dans sa 83<sup>e</sup> année.



C'est une longue carrière, professionnelle et militante, de défenseur des droits humains et de la justice qui s'est ainsi terminée. Théologien, il a consacré sa vie professionnelle à des organisations liées à ses convictions: Déclaration de Berne, actuellement Public Eyes, dont il a été secrétaire romand, Association pour la prévention de la torture (APT), dont il a été directeur du comité suisse et secrétaire général international, Centre social protestant de Lausanne, dont il a également été directeur, Appartenances Lausanne, dont il a été président puis directeur. On ne compte pas les autres organisations qu'il a soutenues à titre militant.

Dont les Chrétiens de gauche romands: François de Vargas a siégé à notre comité de 2015 à 2019. Il a également largement contribué à enrichir les pages de L'Espoir du Monde, en écrivant avec vigueur notamment sur ses thèmes favoris: droits humains, féminisme, écologie, et en exprimant son intérêt pour les positions du pape François. En guise d'hommage, nous reprenons d'ailleurs dans ce numéro un texte qu'il a fourni à la rédaction de l'Essor pour le numéro d'avril 2021.

Nous sommes en pensées avec toute sa famille, notamment son épouse, qui a accompagné cette militance et lui restons reconnaissants pour ses engagements et cette fidélité à des principes qu'il mentionnait dans son livre «Chrétiens quand même» (Ed. Ouverture, 2013): exprimant ses doutes au sujet de certains dogmes, il citait l'essentiel de ce qui le rattachait à notre foi: *«Je veux suivre la personne et l'enseignement de Jésus et, en particulier, ce qu'il nous révèle du pardon»*. Ou encore: *«Être fidèle à l'Évangile, c'est amener les hommes, les femmes, les enfants, à ce combat pour la justice, la sauvegarde de la création et la réconciliation»*.

J.-F. Martin

## Prochaine journée des Chrétiens de gauche romands

Elle aura lieu, selon la coutume, au début de 2022.

Nous envisageons de la consacrer à la société «post-COVID».

La date, le lieu et le programme seront présentés dans nos prochains numéros.

# Oui à l'initiative 99%

Le 2 avril 2019, la Jeunesse socialiste suisse déposait son initiative populaire intitulée «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital», dite «Initiative 99%» car elle entend renverser, en faveur de 99% des contribuables, le déséquilibre de la charge fiscale.

En cas d'acceptation par le peuple suisse et les cantons, un nouvel article 127a «*Imposition du revenu du capital et du revenu du travail*» serait ajouté à notre Constitution fédérale. L'initiative prévoit en son alinéa 1er: «*Les parts du revenu du capital supérieures à un montant défini par la loi sont imposables à 150%*». Et en son alinéa 2: «*Les recettes supplémentaires qui découlent de l'imposition à hauteur de 150 % au lieu de 100 % des parts du revenu du capital au sens de l'al. 1 sont affectées à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus du travail ou à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale.*»

Qu'est-ce que tout cela veut dire? D'abord, il faut bien avoir à l'esprit que nous parlons de l'imposition des revenus du capital. Pas de l'imposition de la fortune ou du patrimoine, uniquement des revenus que ces derniers génèrent (qui comprennent essentiellement les dividendes, la vente d'actions ou d'obligations, les revenus locatifs ou les intérêts bancaires, entre autres). Il s'agit avant tout de rééquilibrer la charge fiscale, actuellement honteusement déséquilibrée entre l'imposition des revenus du travail (imposés quasiment sur leur totalité !) et ceux du capital, à l'avantage certain de ces derniers car ils ne sont actuellement imposés que partiellement. Or il n'y a aucune (bonne) raison d'imposer les revenus du capital à un taux moindre que ceux de notre dur labeur quotidien !

En pratique, le taux d'imposition actuel ne changerait pas.

par Vincent von Siebenthal,  
membre du comité des CGR

En revanche, l'assiette fiscale (le montant total devant être imposé) grimperait à 1,5 celle des revenus du travail. Autrement dit, à partir d'un certain montant qu'il resterait encore à la loi de déterminer (les initiant.e.s proposent 100'000.- de revenus du capital, ce qui correspond aux revenus annuels générés par un capital de 3 millions de francs), il s'agira pour l'administration fiscale de rajouter à la somme totale à imposer un montant fictif équivalent à 50% de cette somme (moins les 100'000.- premiers francs). Cela peut paraître abscons au premier abord, c'est pourquoi laissez-moi vous l'expliquer au moyen d'un exemple :

Avec un rendement de 3%, une personne qui a investi 170 millions de francs toucherait à l'heure actuelle environ 5,1 millions de revenus du capital imposable. Les premiers 100'000 francs étant exonérés, 5 millions sont multipliés par 1,5, ce qui donne 7,5 millions, et les 100'000 francs non concernés par le facteur 1,5 sont ajoutés à nouveau. Cette personne aurait donc un nouveau revenu imposable de 7,6 millions au lieu de 5,1 millions, ce qui augmente logiquement le montant de l'impôt. Le revenu imposable est ensuite multiplié par le taux d'imposition applicable pour déterminer l'impôt dû.

Mais à quoi servira cette initiative me direz-vous ? Tout simplement à établir un peu plus d'équité fiscale entre les contribuables contraints de travailler pour vivre, et à ce jour assez lourdement imposés ; et ceux qui ont la chance de pouvoir vivre des revenus générés par leur fortune, sans pour cela lever le petit doigt ni verser la moindre goutte de sueur. En outre, les revenus supplémentaires générés par cette nouvelle manière d'imposer les revenus du capital serviront à

alléger la feuille d'impôt des travailleurs et travailleuses moyennes et modestes. Il s'agit d'une opportunité unique d'enrayer le creusement toujours plus croissant des inégalités, et la charge fiscale toujours plus lourde de la classe moyenne !

## Quand la Bible parle d'argent

Et le Christ dans tout ça ? Notre foi chrétienne peut-elle nous conseiller en la matière ? Les Évangiles regorgent de condamnations de la course effrénée vers davantage de richesses, davantage de confort matériel. Mathieu (6,24) et Luc (16, 13) prêtent ces paroles à Jésus: «*Nul ne peut servir deux maîtres. Car, ou il haïra l'un, et aimera l'autre ; ou il s'attachera à l'un, et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mamon !*» Chacun.e connaît également la célèbre phrase christique: «*Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le Royaume de Dieu.*» (Luc 18,25)

Ou encore lorsque Marc (12, 41-44) relate cette scène où de riches fidèles déposent de somptueuses offrandes au Temple; puis vient une pauvre veuve, qui ne dépose quant à elle que deux malheureuses piécettes, «*faisant un quart de sou*». Or c'est précisément elle qui trouve la faveur du Seigneur, elle qui «*a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre*», là où les riches fidèles n'auront finalement offert qu'un peu de leur superflu...

Cette initiative s'inscrit donc dans une vision pieusement chrétienne: il s'agit surtout de demander aux riches de donner «un peu de leur superflu», afin précisément que les travailleuses et travailleurs n'aient pas à donner «tout ce qu'ils / elles possèdent, tout leur nécessaire, tout ce qu'ils / elles ont pour vivre» !

En outre, ces revenus du capital sont pour l'essentiel générés par le dur labeur des employé.e.s, qui ont justement fait fructifier ce capital qui, seul, ne produirait rien et ne servirait absolument à rien (cf.

la parabole des talents, Mathieu 25, 14-30 ou Luc, 19, 12-27). Il est donc parfaitement logique qu'ils voient leur contribution à la collectivité réduite, afin de leur permettre d'élever dignement leur famille et d'assurer leurs vieux jours.

Ainsi peut-on lire dans l'épître de Jacques (5, 4): *«Voici qu'il crie contre vous, le salaire dont vous avez frustré les ouvriers qui ont fauché vos champs, et les cris des mois-*

*sonneurs sont parvenus aux oreilles du Seigneur Sabaoth».*

Après tout, il ne s'agit que de justice. Quant aux arguments – fallacieux – proférés par les opposant.e.s, qui cherchent à nous effrayer en nous laissant croire que toutes les grosses fortunes quitteraient d'un coup la Suisse en cas de oui à l'initiative: sachons garder la Foi et l'Espérance, notre calme, et souvenons-nous des paroles

de Paul, «l'apôtre des gentils», dans son Épître aux Hébreux (13, 5): *«Ne vous livrez pas à l'amour de l'argent; contentez-vous de ce que vous avez; car Dieu lui-même a dit: Je ne te délaisserai point, et je ne t'abandonnerai point.»*

OUI à l'initiative «alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital», le 26 septembre prochain !

V.v.S.

## Oui au mariage pour tous

L'Assemblée fédérale a approuvé, en décembre 2020, une modification du Code civil visant à donner aux couples de même sexe la possibilité de se marier et aux couples de femmes d'obtenir un don de sperme. Un référendum, lancé par des milieux proches du PDC/Centre, de l'UDC, de l'UDF et du PEV, a abouti; le peuple suisse doit donc se prononcer le 26 septembre. Leur opposition se base notamment sur leur définition stricte du mariage (entre un homme et une femme) et leur refus de l'élargissement du droit au don du sperme qui prive l'enfant du droit d'avoir un père au profit du droit d'avoir un enfant. Ils craignent que cette ouverture autorise ultérieurement le don d'ovules et la gestation pour autrui.

Les partisans justifient leur position par la liberté de choisir la forme de la vie familiale et par l'égalité des droits pour toutes les formes de couples. Il s'agit aussi de formaliser ce qui est déjà une réalité: des parents de même sexe élèvent des enfants et, comme on a maintenant assez de recul, rien ne permet d'affirmer que les conséquences psychologiques sont néfastes. Une évolution ultérieure des règles liées à la procréation n'est pas à l'ordre du jour.

Sur ce dernier point, il nous paraît clair que l'on ne peut pas refuser une évolution au prétexte qu'elle en cache d'autres. Le couteau qui coupera le fameux «salami» restera démocratique.

L'enjeu est donc important, mais moins au niveau de la société, qui a considérablement évolué depuis quelques décennies, que de la foi et de la psychologie, domaines difficiles à gérer avec des lois. La réalité observable est que les formes de couples sont plus variées qu'autrefois et que la parentalité a également des formes nouvelles. Peut-on continuer de les interdire au prétexte que la Bible considère que le couple «normal» est mixte ?

### Des références bibliques ?

Nous ne dédaignons pas, on l'a vu dans l'article précédent, nous référer à la Bible lorsqu'il s'agit de nous déterminer sur un thème éthique. Si l'on y trouve de claires allusions aux devoirs des riches par rapport aux pauvres (et aucun texte qui recommanderait aux riches de s'en mettre plein les poches en exploitant les pauvres !), la quête devient plus complexe lorsqu'il s'agit du mariage pour tous ! La Bible n'en parle évidemment pas, et l'on peut imaginer qu'elle n'aurait guère encouragé une telle pratique s'il en avait été question dans l'Antiquité.

Les chrétien-ne-s qui se veulent fidèles à une vision du mariage, de la sexualité et de la procréation, inspirée par leur lecture de la Bible peuvent s'interdire personnellement l'adultère et l'homosexualité, infamies punies de mort ou de damnation (Lévitique 18,20 et 20,13; Romains 1,27; 1 Co 6,9), mais aussi la masturbation, le divorce, l'avortement et les relations sexuelles avant

par Jean-François Martin,  
secrétaire des CGR

le mariage. Les communautés religieuses, dans la mesure où l'on est libre d'y adhérer ou d'en sortir, peuvent à l'interne refuser de bénir des pratiques qu'elles désapprouvent; à condition, évidemment, qu'elles ne lapident pas les femmes adultères ou les homosexuels, ce qui serait contraire au droit. Mais même parmi les communautés les plus conservatrices, on a admis des concessions (remariage des divorcés pour prendre un exemple qui a échauffé les Eglises il y a quelques décennies).

Mais peut-on imposer ces règles à l'ensemble de la société ? Et, plus fondamentalement, est-il vraiment certain que notre foi implique une telle fidélité aux conceptions anciennes ? Il est tout d'abord à remarquer que Jésus ne se prononce pas vraiment sur ces sujets, si ce n'est pour nous dire que la femme adultère ne peut être punie que par *«celui qui n'a jamais péché»* (Jean 8,7). Par contre, le Nouveau Testament particulièrement nous donne d'abondantes références à l'exigence de justice ainsi que le double commandement de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, base de toute éthique (Matthieu 22, 36-40). Même si cela bouleverse les critères du permis et de l'interdit, cela n'est pas moins exigeant: appliquer le principe d'amour du prochain dans tous les domaines de la vie n'est pas une sinécure.

C'est donc à l'aune de cet

amour du prochain et de la justice que nous, chrétiens de gauche, prétendons juger les lois civiles. Elles doivent nous permettre de vivre personnellement en adéquation avec notre foi et nous les estimons bonnes pour la société si elles établissent un cadre de justice so-

ciale, d'égalité des droits et des devoirs. Pour ma part, à supposer que j'aie à le faire (?!), je ne peux juger une forme d'union ou un mode de procréation que sur le critère de l'amour qui règne dans la famille. Il est des couples homosexuels qui sont bien plus respectables à cet

égard que d'autres qui correspondent mieux à la définition classique.

Je soutiendrai le mariage pour tous lors de la votation du 26 septembre.

J.-F. M.

Votations

## La liberté dans le monde

Certes, elle a fait des progrès: l'esclavage a été aboli par les nations d'Europe et d'Amérique du Nord (il existe encore dans bien des pays arabes, en Inde avec les Dalits, en Chine avec les Ouïghours). Certes, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été proclamée en 1949, les colonies anglaises, françaises, portugaises, ont accédé à l'indépendance entre 1948 et 1975. Des hommes et des femmes ont combattu pour la liberté, notamment le Mahatma Gandhi, le pasteur Martin Luther King, l'avocat Nelson Mandela, de nombreuses Iraniennes. Ils/elles y ont sacrifié leur vie ou leur liberté.

Mais il reste de gros problèmes à notre époque: la liberté des femmes (elles restent quasiment cloîtrées en Arabie saoudite, en Iran, au Yemen, etc.). On peut citer encore: en Asie centrale, les Tibétains, les Ouïghours; en Sibérie les habitants des vastes plaines qui se déversent vers l'Océan Arctique. Dans l'Océan Indien, il reste des colonies: les Maldives (ou Falkland), la Réunion (bien que devenue département français); en Amérique latine – même si Pinochet et Videla ne sont plus au pouvoir – il y a encore l'Amazonie ravagée par

les feux allumés par Bolsonaro. Avec la défaite de Donald Trump aux élections USA de 2020, on peut espérer que Joe Biden mènera une politique de paix, ce qui serait une grande avancée, car depuis la proclamation d'indépendance de George Washington, les Etats-Unis n'ont jamais cessé d'être en guerre (les plus fameuses étant la Guerre de Sécession et la Guerre du Vietnam).

Mais on ne peut parler de liberté sans parler de durabilité. Il faut parler ici du combat de cette adolescente suédoise, Greta Thunberg, qui s'est consacrée à la durabilité de la planète. C'est ce qu'a compris aussi Dick Marty, ancien procureur et ancien député tessinois, qui a écrit un livre remarquable, *Une certaine idée de la justice*, qui retrace ses enquêtes sur la CIA, sur le Kosovo et sur la Tchétchénie. C'est ce qu'a compris aussi l'astronome vietnamien Trinh Xuan Thuan qui, pour mieux observer les étoiles, s'est posé au sommet d'un volcan de 4000 mètres à Hawaï (voir son livre intitulé *Une Nuit*, avec des illustrations splendides: photos d'étoiles à des milliards d'années-lumière, peintures de Münch, de Picasso, de Chagall, etc.). C'est aussi ce qu'a compris le pape

par François de Vargas,  
ancien membre du comité  
des CGR

Bergoglio, qui a pris le nom de François en souvenir de saint François d'Assise (voir son admirable encyclique *Laudato si'*).

Et l'on ne peut parler de liberté sans dénoncer les injustices sociales, et sans dénoncer les conditions d'incarcération. Voir les travaux de Jean-Jacques Gautier (1912-1987), de Penal Reform International (PRI), de Vivien Stern (Londres), auteur notamment de *Imprisonned by our prisons*, d'Ahmed Othmani (1948-2004, Tunisien qui fut torturé sous Ben Ali, puis devint, à Paris, le président de PRI), de Renate Kicker, de Manfred Nowak et de Walter Suntinger (Vienne), de l'Association Henri Pèzerat à Paris (Annie Thébaud-Mony), de l'APT (Association pour la prévention de la torture fondée par Jean-Jacques Gautier à Genève, dont je fus le secrétaire général).

Bref, le combat pour la liberté est loin d'être terminé, mais les combattantes et combattants ne manquent pas non plus.

F. de V.

Repris de «L'Essor»,  
n° 2/ avril 2021

## La liberté religieuse, un droit essentiel aujourd'hui

### Un long combat

La liberté religieuse a dû être conquise de haute lutte à travers les Temps Modernes. Les premiers défenseurs se trouvent au XVI<sup>e</sup> siècle, souvent parmi ceux que l'on persécutait et qui donc savaient ce qu'il en coûte de croire autrement que les autorités. Ainsi, même

s'il devint plus intolérant avec l'âge, le jeune Luther, excommunié, souligne que personne ne doit être contraint en matière de foi, car, disait-il, «je n'ai pas dans ma main les cœurs des hommes, comme le potier l'argile, pour en faire ce qu'il me plaît». Et lorsqu'en 1553, à Genève, on exécute Michel

par Pierre Bühler,  
professeur émérite  
de théologie systématique

Servet sur le bûcher, l'humaniste Sébastien Castellion écrit à Calvin: «Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme.» Au plus fort de la persécution des huguenots, lorsque le roi Louis XIV révoque l'Édit de Nantes, le philosophe Pierre

Bayle revendique le droit de la conscience à se tromper: estimer que quelqu'un est dans l'erreur ne justifie pas le fait de l'envoyer mourir aux galères ou en prison.

Mais c'est au XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce aux rationalistes des Lumières comme Voltaire et son *Traité sur la tolérance* que s'imposera le respect des convictions religieuses d'autrui. Une étape décisive fut de l'inscrire dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789*. Et ce ne fut pas une mince affaire: on débattit pendant plusieurs jours de savoir si la liberté d'opinion énoncée à l'article 11 valait aussi pour la religion, et comme par hasard, c'est un intellectuel huguenot, Rabaut Saint-Etienne, qui joua un rôle déterminant. Timidement, on écrivit: «*Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses*».

L'article 18 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948) le proclame plus clairement: «*Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seul*

Ci-dessous:  
le 16 avril 1914:  
La Tribune de  
Lausanne évoque  
à sa façon la  
nomination  
de la première  
présidente de  
socialistes  
chrétiens romands.  
(Voir p. suivante)

## Le Tour de Ville

Tenons-nous bien!

On lit dans le dernier numéro du «*Mouvement féministe*»:

«*Les socialistes chrétiens de la Suisse romande ont nommé présidente une femme, Mlle Hélène Monastier. Cela ne s'est jamais vu! a-t-on dit...*

«*Dans dix ans, cela paraîtra tout naturel, et dans vingt ans on sera stupéfait qu'il n'en ait pas toujours été ainsi.*»

Si nous comprenons bien, ces dames veulent dire par là que dans vingt ans les hommes seront définitivement écartés de la présidence des socialistes chrétiens et, sans doute, de toutes les présidences et de tous les comités.

Le moment sera venu, alors, de créer un mouvement... masculiniste!

•••

ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.» Et l'article 15 de la *Constitution fédérale* (1998) reprend l'essentiel de cet article, tout en soulignant encore: «*Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux*» (alinéa 4).

### Une situation plus compliquée

Pourquoi rappeler tout cela et souligner si fort la liberté religieuse comme un «droit essentiel aujourd'hui»? C'est parce que nous nous trouvons à cet égard dans une situation devenue plus compliquée. En effet, notre société s'est construite sur les principes qui viennent d'être évoqués, en distinguant les institutions civiles des institutions religieuses et en revendiquant ainsi un statut de laïcité. Certes, il peut rester des relations de reconnaissance réciproque entre l'État et les Églises, conduisant à certains arrangements pratiques. Mais ces rapports sont placés sous le signe de la liberté religieuse. Mais en même temps, notre société est devenue de plus en plus multireligieuse, les monopoles institutionnels disparaissant. En elle se côtoient dès lors les Églises traditionnelles, des assemblées libres, des communautés issues d'autres traditions religieuses que la chrétienne, des mouvements de libre pensée, des groupes spirituels, etc. Ces diverses associations s'organisent selon différentes règles, qui peuvent parfois devenir conflictuelles.

Il résulte de cette situation, trop brièvement esquissée, la tâche de garantir une *coexistence respectueuse*, et c'est la *liberté religieuse* telle que nous l'avons définie qui doit nous y aider.

### Quelques défis

J'aimerais esquisser quelques-uns des défis auxquels nous sommes exposés.

a) On peut durcir la laïcité dans le sens d'un laïcisme, qui

visé à reléguer complètement le religieux dans le domaine privé. Mais la *Déclaration* de 1948 prévoit de manifester ses convictions «*tant en public qu'en privé*». Il est donc problématique de faire disparaître de l'espace public les pratiques religieuses, dont la société ne saurait se désintéresser.

b) À l'inverse, nous pouvons être confrontés à des groupements qui contestent le statut laïc de la société et qui pensent qu'elle doit se laisser imprégner par des convictions religieuses. Cela peut conduire à des attitudes dangereuses de reconquête religieuse de la société.

c) Un troisième défi est suscité par l'idée de faire valoir dans la société une culture dominante, chrétienne, occidentale, etc. Cela conduit à hiérarchiser les traditions religieuses, ce qui générera facilement la discrimination entre elles.

d) Parmi les nombreux groupements qui se côtoient, les uns ont plus de difficultés que les autres à garantir la liberté de leurs membres, par exemple à permettre d'entrer dans la communauté et d'en ressortir librement, à trouver un conjoint ou une conjointe dans une autre communauté, etc.

e) D'autres communautés religieuses que les traditionnelles peuvent-elles entrer dans un rapport de reconnaissance publique avec l'État? Une société multireligieuse doit permettre d'envisager cette possibilité, mais sans négliger de définir clairement les critères et les instances de décision, afin de résister à des réactions incontrôlées de peur et de discrimination.

Un travail patient de rencontre et de dialogue, sans détourner le regard des situations conflictuelles, mais en les abordant avec fermeté et tolérance en même temps, tel est l'*apprentissage consciencieux* qu'exige de nous la liberté religieuse, parce qu'elle est une *liberté de conscience*.

P.B.

Repris de «*L'Essor*»,  
n° 2/ avril 2021

Fondée en 1914, la Fédération romande des socialistes chrétiens (FRSC), devenue Chrétiens de gauche romands (CGR) en 2015, a d'emblée fait preuve d'un féminisme qui a scandalisé à l'époque. Elle a en effet choisi comme première présidente la Lausannoise Hélène Monastier (1882-1976). Institutrice, pacifiste convaincue, elle a présidé la FRSC de 1914 à 1920, de 1922 à 1926 et de 1928 à 1930<sup>1</sup>. Dans les intervalles, deux autres femmes ont brièvement présidé notre mouvement: en 1921, la Locloise Elisabeth Blaser (1880-1982), notamment animatrice d'une «école du dimanche populaire»; en 1927, la Genevoise Hélène Dupuis, au sujet de laquelle nous manquons d'informations. Ces personnes n'ont pas été choisies par défaut, ni pour le symbole: femmes engagées activement, elles ont été désignées sans condescendance et c'est la presse bourgeoise qui a bien voulu y voir une affaire de féminisme !

Après ces dix-sept années de présidences féminines, notre mouvement a été exclusivement conduit par des hommes. A notre connaissance, depuis les années 50 et jusqu'à aujourd'hui, le comité romand (qui a en fait été longtemps celui du groupe lausannois) a même été exclusivement masculin, avec les exceptions notables de Ginette Duvoisin, qui a siégé parmi nous de 1995 à 2008, et de Mariette Mumenthaler, membre de notre comité virtuel (pandémie oblige) en 2020-21, avant de renoncer à une titularisation pour cause de départ Outre-Sarine. Nous avons régulièrement lancé des appels dans ces colonnes, dans des contacts individuels et lors de nos rencontres annuelles (parfois fréquentées par une majorité de femmes !) pour que notre comité soit plus représentatif, avec des femmes, mais aussi des jeunes, des catholiques. Nous n'avons jamais pu déterminer si cela était dû à

notre manière de fonctionner ou à un problème (lequel ?) d'image. Nous pensons pouvoir affirmer qu'aucune prise de position, depuis des décennies, ne pourrait nous faire accuser d'antiféminisme. Qu'on se dise en tous les cas que le comité ne s'est jamais satisfait de cette situation et que ses membres actuels sont impatients de vivre un renouvellement.

## Arthur Maret et le suffrage féminin

Si ce sujet ne fait plus polémique aujourd'hui, il faut évoquer le temps où le féminisme se jouait en bonne partie sur le droit de vote des femmes, que la Suisse, qui se veut pourtant un haut lieu de la démocratie, a bien tardé à accorder. A l'occasion du cinquantenaire de cette décision, nous pouvons rappeler que «L'Espoir du Monde» (EdM) n'a pas failli dans ce domaine. Arthur Maret (1892-1987), premier syndic socialiste de Lausanne (1933-1936) et premier conseiller d'Etat socialiste vaudois (1946-62) a présidé la FRSC de 1939 à 1980, tout en assumant la rédaction de notre journal, intitulé «Le Socialiste Chrétien» (SC) entre 1947 et 1967), dans lequel il publiait régulièrement des chroniques politiques<sup>2</sup>. Il s'exprime à plusieurs reprises au sujet du suffrage féminin.

En 1951 (SC n°23), il ironise sur les opposants: «Dans un certain nombre d'années, les citoyens suisses jugeront avec étonnement et commisération leurs prédécesseurs qui osaient parler de démocratie et de liberté en limitant aux hommes seulement les droits découlant de l'application des principes de la démocratie politique».

En 1957 (SC n°57), il explique que le retard de la Suisse dans ce domaine est paradoxalement la conséquence de la démocratie directe: «Il n'y a pas d'argument valable contre le suffrage féminin, les adversaires le savent, mais il n'est pas facile de convaincre

par Jean-François Martin,  
secrétaire des CGR

*les électeurs qui font du maintien du régime actuel une question d'amour-propre.»*

En 1961 (SC n° 76), après les premières votations cantonales «mixtes» (VD, NE, GE), il évoque les commentaires ironiques qui relèvent que les femmes ont participé dans de très faibles proportions, ce qui démontrerait qu'elles ne sont pas si désireuses d'égalité politique. Arthur Maret rétorque que les hommes ont 130 ans d'expérience dans les urnes !

En 1970 (EdM n° 6), avant même le vote qui allait enfin consacrer le suffrage féminin au niveau national, il déclare que ce n'est qu'un début: «Il faut voir plus loin. Ce qui importe, c'est d'admettre les droits de la femme dans tous les domaines, notamment la réalisation du postulat à travail égal, salaire égal.»

Un combat qui n'est pas terminé cinquante ans plus tard ! Et que les Chrétiens de gauche romands partagent avec détermination, même en l'absence de femmes au sein de leur comité !



Hélène Monastier

J.-F. M.

Arthur Maret

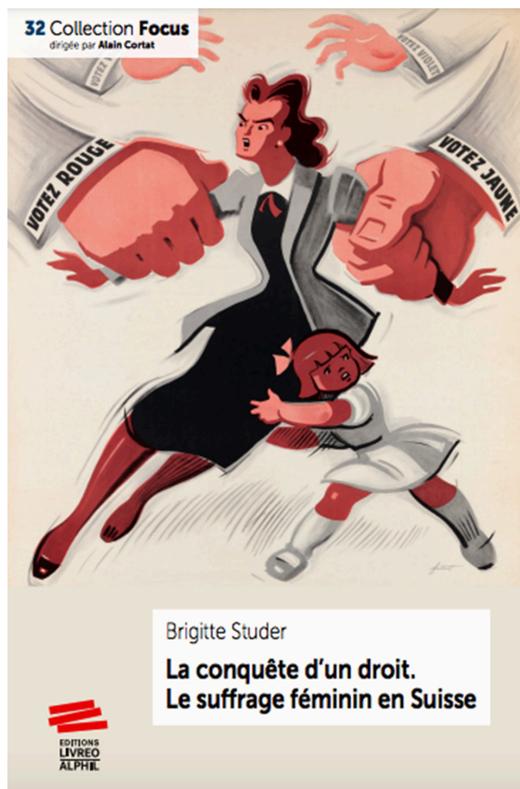
<sup>1</sup> Sur H. Monastier, voir L'Espoir du Monde n°118, janvier 2004, et le livre de C. Dallerà et N. Lamamra, *Du salon à l'usine, vingt portraits de femmes*, Lausanne, 2003, p.173-188.

<sup>2</sup> Sur A. Maret, voir l'article de J.-F. Martin: *Arthur Maret, socialiste chrétien, syndic de Lausanne et conseiller d'Etat vaudois*, Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier, n°36, 2020.



## Bonne lecture

### Brigitte Studer: La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse. Éd Livreo-Alphil, Neuchâtel, 2021



A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du suffrage féminin au niveau national, cet excellent ouvrage parcourt l'histoire du combat pour l'obtention de ce droit, passant en revue les échecs, les succès cantonaux, les combats de retardement et les arguments sidérants des opposants. Il évoque les personnalités, femmes et hommes, qui ont conduit au résultat très tardif qui a permis enfin à la démocratie suisse de s'ouvrir à celles qui, par ailleurs, n'étaient pas toutes intéressées à prendre le chemin des urnes. Après des dizaines de votations à tous les niveaux...

*«C'est une histoire de violence: structurelle, par le déni d'un droit; symbolique, par l'exclusion d'un espace; verbale, par une rhétorique de mépris, sinon de haine», nous dit l'auteur dans sa conclusion.*

Richement illustré d'affiches et de portraits, ce livre très instructif se lit facilement et met en valeur un droit fondamental qui n'a pourtant pas toujours été considéré comme tel.

J.-F. M.

## A nos lecteurs

L'Espoir du Monde ne vit que des contributions de ses lecteurs.

L'abonnement simple (fr. 20.- pour 4 numéros dans l'année) ou la cotisation de membre (fr. 40.- par an, abonnement compris) peuvent être réglés sur le CCP 10-16048-6, Les Chrétiens de gauche romands, Lausanne.

Merci de faire connaître notre mouvement et son journal autour de vous. Des exemplaires sont à votre disposition (s'adresser au rédacteur).

Le comité des CGR

A adresser à J.-F. Martin, Saules 9, 1800 Vevey (ou [info@chretiensdegaucheromands.ch](mailto:info@chretiensdegaucheromands.ch))

- Je souhaite m'abonner à L'Espoir du Monde (1 an/4 numéros: fr. 20.-) et je verse la somme de fr. 20.- au CCP 10-16048-6, Les Chrétiens de gauche romands, Lausanne.
- Je souhaite devenir membre des Chrétiens de gauche romands et je verse la somme de fr. 40.- (abonnement compris) au CCP 10-16048-6, Les Chrétiens de gauche romands, Lausanne.
- Je souhaite davantage d'informations et vous prie de me contacter.
- Je souhaite recevoir quelques exemplaires de L'Espoir du Monde pour les distribuer autour de moi.

Remarques:

Nom, prénom:

Adresse:

Tél.:

Courriel:

Date et signature:

## Sommaire du n° 181

- 1 Idéologies et intérêts (P. Aguet)
- 2 Informations du comité romand  
En souvenir de François de Vargas

Votations fédérales:

- 3 Oui à l'initiative 99% (V. von Siebenthal)
- 4 Oui au mariage pour tous (J.-F. Martin)

- 5 La liberté dans le monde (F. de Vargas)

La liberté religieuse, un droit essentiel aujourd'hui (P. Bühler)

- 7 Socialistes chrétiens et Chrétiens de gauche, féminisme mais aujourd'hui sans femmes ! (J.-F. Martin)

- 8 Lecture: B. Studer, La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse.

## L'Espoir du Monde

ISSN 0014-0732

Fondé en 1908 anciens titres:  
«Voies Nouvelles» 1918-1947  
«Le Socialiste-Chrétien» 1947-67

### Editeur:

Les Chrétiens de gauche romands (anciennement: Fédération romande des socialistes chrétiens)  
[www.chretiensdegaucheromands.ch](http://www.chretiensdegaucheromands.ch)  
[info@chretiensdegaucheromands.ch](mailto:info@chretiensdegaucheromands.ch)

**Président:** Pascal Wurz,  
Joux-Pélichet 15, 2400 Le Locle  
[wurz.pascal@sunrise.ch](mailto:wurz.pascal@sunrise.ch)

**Rédacteur:** Jean-François Martin,  
Saules 9, 1800 Vevey,  
[jfmartin.vevey@bluewin.ch](mailto:jfmartin.vevey@bluewin.ch)

**Administration:** Roger Saugy,  
Fontadel 37, 1008 Prilly  
[r.saugy@bluewin.ch](mailto:r.saugy@bluewin.ch)

### Imprimerie:

Journal de Sainte-Croix et environs, 1450 Sainte-Croix

### Abonnements:

Fr. 20.- (1 an / 4 numéros)  
Fr. 40.- (y c. cotisation aux CGR)  
CCP 10-16048-6, Les Chrétiens de gauche romands, Lausanne